



COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS
COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME



Strasbourg, le 21 mars 2018

CommDH(2018)9

1^{ER} RAPPORT TRIMESTRIEL D'ACTIVITÉ 2018

de Nils Muižnieks
Commissaire aux droits de l'homme

1^{er} janvier au 31 mars 2018

Présenté au Comité des Ministres
et à l'Assemblée parlementaire

SOMMAIRE

1. Introduction	3
2. Missions et visites	3
3. Rapports et dialogue permanent	8
4. Thèmes	12
5. Autres réunions.....	15
6. Défenseurs des droits de l'homme	16
7. Activités de communication et d'information.....	18
Annexe.....	20

1. Introduction

Le présent document rend compte des activités menées par le Commissaire aux droits de l'homme, M. Nils Muižnieks, entre le 1er janvier et le 31 mars 2018, date de la fin de son mandat de six ans.

2. Missions et visites

Mission dans « l'ex-République yougoslave de Macédoine »

Le Commissaire a effectué une mission de suivi dans « l'ex-République yougoslave de Macédoine » du 29 janvier au 2 février. Cette mission avait pour thème principal la promotion de la cohésion sociale, de l'interaction et de la compréhension dans une société multiethnique, grâce notamment à l'éducation inclusive, de manière à remédier à la situation actuelle marquée par la ségrégation entre différentes communautés ethniques. Le Commissaire a également fait le point sur les sujets abordés lors de sa visite précédente dans « l'ex-République yougoslave de Macédoine » en novembre 2012, dont certains aspects relatifs à la mise en œuvre de l'Accord-cadre d'Ohrid, la justice transitionnelle et les droits de l'homme des Roms.

Au cours de sa mission, le Commissaire s'est entretenu avec le Président Gjorge Ivanov, le Premier ministre Zoran Zaev, le Vice-Premier ministre et ministre de l'Intérieur Oliver Spasovski, le Vice-Premier ministre chargé des Affaires européennes Bujar Osmani, le Vice-Premier ministre chargé de la mise en œuvre de l'Accord-cadre d'Ohrid et du système politique Hazbi Lika, le ministre de la Justice, Bilen Saliji, le ministre des Affaires étrangères, Nikola Dimitrov, la ministre du Travail et des Affaires sociales, Mila Carovska, la ministre de l'Éducation, Renata Treneska Deskovska, et le ministre en charge de l'application de la Stratégie en faveur des Roms, Aksel Ahmedovski. Il a par ailleurs rencontré Talat Xhaferi, président du parlement, et participé à une réunion avec des membres de la délégation macédonienne auprès de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), ainsi qu'avec d'autres députés. Il s'est également entretenu avec la maire de la ville de Tetovo, Teuta Arifi, et des représentants de l'Agence pour l'exercice des droits des membres des communautés.

D'autre part, le Commissaire a tenu des échanges de vues avec l'Ombudsman, Ixhet Memeti, les membres de la Commission pour la protection contre la discrimination, ainsi qu'avec des représentants de la société civile et de la communauté internationale, dont la délégation de l'Union européenne et la mission de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) à Skopje. Afin de mieux appréhender la situation du système éducatif dans le pays, le Commissaire s'est rendu dans deux écoles primaires de Tetovo à composition ethnique mixte – dont l'une avait mis en place une séparation physique entre les différents bâtiments selon la langue d'enseignement – ainsi que dans un établissement scolaire de la municipalité de Suto Orizari à Skopje, où 99 % des élèves sont roms. Il a également donné une conférence intitulée « Human Rights Under Attack : Current Challenges in Europe » (Menaces sur les droits de l'homme : défis actuels en Europe) à la faculté de droit « Justinien Ier » de Skopje.

En ce qui concerne l'édification d'une société cohésive, le Commissaire a noté avec préoccupation que la société macédonienne reste profondément marquée par des clivages ethniques et linguistiques. Il a appris que la séparation entre les communautés ethniques pourrait même s'être aggravée depuis sa dernière visite, en raison de la concentration géographique et de la division du système éducatif. Si la mise en œuvre de l'Accord de paix d'Ohrd, qui a mis fin au conflit interethnique de 2001, a conduit à des changements en ce qui concerne, par exemple, la représentation équitable des communautés dans les institutions publiques, la décentralisation et l'emploi des langues, la cohésion sociale n'est pas encore une réalité. Le Commissaire a appelé le gouvernement à élaborer une vision et une stratégie à long terme pour surmonter les clivages ethniques.

Le Commissaire s'est dit particulièrement préoccupé par la séparation de plus en plus accentuée entre les enfants appartenant à la communauté macédonienne et ceux appartenant à la communauté albanaise, qui n'ont guère d'occasions de se rencontrer, car le système éducatif est divisé en fonction des langues d'enseignement. Il a invité instamment les autorités à poursuivre les projets menés actuellement qui encouragent les activités conjointes entre les enfants de différentes origines ethniques, notant toutefois que ces projets ad hoc ne sauraient remplacer une politique plus systématique et pérenne pour faire en sorte que le système éducatif favorise l'interaction et la compréhension entre les communautés ethniques. Il a aussi encouragé les autorités à veiller à ce que tous les enfants aient la possibilité d'apprendre le macédonien dès le plus jeune âge et l'albanais et d'autres langues non majoritaires dans les zones où les communautés parlant ces langues vivent en grand nombre.

Le Commissaire a salué le travail accompli par les autorités pour réévaluer la situation des enfants roms qui pourraient avoir été orientés à tort vers des écoles spéciales et pour les réintégrer dans des établissements scolaires ordinaires. Il a toutefois constaté que les élèves de certaines écoles situées dans différentes régions de « l'ex-République yougoslave de Macédoine » étaient presque tous roms, en raison de la ségrégation géographique et de la « fuite » des non-Roms liée en partie aux préjugés sociaux. Les jeunes diplômés de ces établissements scolaires sont victimes de discrimination lorsqu'ils tentent de poursuivre leurs études.

Eu égard aux préoccupations soulevées par l'inclusion très limitée des enfants handicapés dans les écoles ordinaires, le Commissaire a également souligné que ces enfants devraient être scolarisés dans des classes normales (et non dans des classes spéciales) et que le système éducatif devrait s'adapter à leurs besoins.

Sur un plan général, le Commissaire a rappelé que les enfants sont l'avenir de toute société et qu'il convient de leur donner les compétences nécessaires pour développer la compréhension, le respect et la tolérance mutuels. Il a encouragé les autorités à s'employer à créer un système éducatif véritablement inclusif et intégré, destiné aux enfants de tous les groupes ethniques ainsi qu'aux enfants handicapés, en menant notamment une véritable action de sensibilisation auprès des parents et des communautés.

Concernant les droits de l'homme des Roms, le Commissaire a salué les efforts déployés pour éliminer le profilage ethnique aux frontières de ceux qui souhaitent quitter le pays ; il s'agissait d'une question jugée particulièrement préoccupante lors de sa visite en 2012. Il a encouragé les autorités à concevoir des mesures destinées à

soutenir les personnes qui reviennent de l'étranger et peuvent avoir des difficultés à se réinsérer dans la société macédonienne et dans le système éducatif, et risquent par conséquent de basculer dans la pauvreté ou la marginalisation. Il a également recommandé d'agir avec détermination pour résoudre la situation des quelque 500 personnes qui sont apatrides de fait dans « l'ex-République yougoslave de Macédoine », faute de disposer de papiers d'identité.

S'agissant de plusieurs autres questions liées aux droits de l'homme, le Commissaire s'est félicité de l'intention d'inclure l'orientation sexuelle et l'identité de genre à la liste des motifs interdits dans la législation antidiscrimination, et d'améliorer le fonctionnement de la Commission pour la protection contre la discrimination. Il a encouragé le parlement à adopter les amendements législatifs nécessaires à l'établissement d'un mécanisme indépendant de surveillance de la police. Par ailleurs, il a demandé instamment aux autorités de lutter contre les violations des droits de l'homme dont sont victimes les migrants et les demandeurs d'asile, y compris la traite, et de mettre fin aux refoulements. Il a salué les efforts actuellement déployés pour faire avancer et mener à terme le processus de désinstitutionalisation des personnes handicapées, qui est en cours depuis plusieurs années. Notant qu'il y a là une occasion d'opérer de vrais changements dans le pays, le Commissaire a invité les responsables politiques de tous bords à travailler ensemble, dans un esprit constructif, afin que tous les membres de la société macédonienne puissent jouir de leurs droits.

Le communiqué de presse publié à l'issue de la mission est disponible sur le site web du Commissaire.

Mission en Serbie

Le Commissaire a effectué une mission de suivi en Serbie du 19 au 22 février, lors de laquelle il s'est particulièrement intéressé à certaines questions relatives à la justice transitionnelle, à la liberté des médias et à l'éducation inclusive.

Au cours de sa mission, le Commissaire s'est entretenu avec les autorités nationales, dont la Premier ministre, Ana Brnabić ; le ministre de l'Éducation, des Sciences et du Développement technologique, Mladen Šarčević ; le ministre de la Culture et des Médias, Vladan Vukosavljević ; le ministre adjoint de la Justice, Čedomir Backović ; la secrétaire d'État auprès du ministère de l'Intérieur, Biljana Popović-Ivković ; la procureure chargée des crimes de guerre, Snežana Stanojković ; et la directrice par intérim du Bureau des droits de l'homme et des minorités, Suzana Paunović. Par ailleurs, le Commissaire a rencontré l'Ombudsman, Zoran Pašalić, la Commissaire à la protection de l'égalité, Brankica Janković, et le Commissaire à l'information d'intérêt général et à la protection des données à caractère personnel, Rodoljub Šabić.

Des réunions ont également eu lieu avec des organisations de la société civile actives dans le domaine des droits de l'homme et de la justice transitionnelle, ainsi qu'avec des représentants du secteur des médias et de la communauté internationale. Le Commissaire s'est rendu dans deux établissements scolaires de la région de Belgrade, à savoir l'école « Sutjeska » à Zemun et l'école « Duško Radović » à Sremčica.

Tout en reconnaissant que les récentes discussions, entre les Présidents de la Serbie et de la Croatie, concernant la question des personnes disparues lors de la guerre des années 1990, représentent un progrès important dans le traitement de l'héritage du

passé, le Commissaire a appelé tous les pays de la région, dont la Serbie, à accroître leurs efforts destinés à lever les obstacles qui empêchent encore d'élucider le sort des personnes disparues, notamment en ouvrant les archives de l'armée et de la police susceptibles de contenir des informations importantes sur ces personnes.

S'il a pris note avec intérêt des informations faisant état d'une intensification, ces derniers mois, des poursuites pour des crimes commis en temps de guerre et de la poursuite de la coopération régionale en la matière, le Commissaire a demandé instamment aux autorités de veiller à ce que tous les auteurs de violations graves des droits de l'homme perpétrées lors des conflits des années 1990 soient traduits en justice sans plus tarder. Il a également appelé les autorités à accorder à cette question une priorité plus importante et à s'inspirer d'initiatives législatives positives prises dans la région, en particulier en ce qui concerne les réparations pour les victimes de violences sexuelles liées à la guerre.

Le Commissaire a constaté avec une vive préoccupation que certaines personnes condamnées pour crimes de guerre par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) disposent d'une tribune en Serbie pour promouvoir leur point de vue et nier les crimes dont ils ont été reconnus coupables, tandis que des responsables politiques de premier plan n'ont pas pris leurs distances par rapport à ces personnes, allant jusqu'à les associer à certains processus politiques. Il a souligné que cette manière de traiter le passé nuit à la réconciliation dans la région et constitue une insulte pour les victimes de ces crimes, ajoutant qu'il sera difficile d'élever les jeunes générations serbes dans un esprit de paix, de tolérance et de respect de l'autre tant que des personnes condamnées pour crimes de guerre feront figure de héros dans la société.

Par ailleurs, le Commissaire s'est félicité des nouveaux progrès accomplis par la Serbie pour garantir l'enregistrement systématique des naissances des enfants roms, accompagné de la délivrance de documents d'identité, et a encouragé les autorités à poursuivre leurs efforts de manière à régulariser la situation des quelque 2 000 Roms qui n'ont toujours pas de papiers.

En ce qui concerne la liberté des médias, le Commissaire a constaté que la Serbie dispose d'un cadre législatif solide en la matière et compte de grands journalistes d'investigation, dont certains ont obtenu de prestigieuses distinctions internationales. Il a mis en avant le rôle essentiel dans ce domaine du Commissaire à l'information d'intérêt général, qui devrait bénéficier du soutien plein et entier des autorités et dont les décisions doivent être intégralement respectées.

Le Commissaire a noté qu'en dépit des quelques mesures prises par les autorités pour améliorer la réponse institutionnelle aux infractions commises contre des journalistes, peu de ces cas ont fait l'objet de poursuites effectives. Les campagnes de diffamation, les propos incendiaires et d'autres formes de pression visant des journalistes se sont multipliés et ont entraîné une autocensure et dissuadé certains d'entre eux d'accomplir leur mission importante. Le Commissaire a demandé instamment aux autorités d'enquêter sur toutes les infractions à l'encontre de journalistes et d'engager des poursuites. Il a par ailleurs appelé les responsables politiques à condamner sans équivoque tous les actes de violence à leur égard. S'agissant du mécanisme de financement des médias sur la base de projets introduit en 2014, le Commissaire a rappelé que le manque de transparence, les décisions motivées par des considérations

politiques et les crédits accordés à des journaux à sensation et à des médias connus pour leurs pratiques contraires à la déontologie figurent parmi les graves insuffisances auxquelles les autorités doivent remédier dans ce contexte.

Soulignant l'importance de l'éducation inclusive pour renforcer la cohésion sociale et donner à tous les enfants la chance d'être scolarisés dans de bonnes conditions, le Commissaire a noté avec satisfaction l'engagement clair des autorités à cet effet et leur large acceptation du principe d'inclusion de tous les enfants, y compris des enfants handicapés ou roms, dans le système éducatif ordinaire. Il a également constaté un autre développement positif, à savoir que les enfants roms ne sont plus systématiquement scolarisés dans des établissements spéciaux. Par ailleurs, les autorités ont convenu de l'importance de l'enseignement préscolaire obligatoire et du travail réalisé par les assistants pédagogiques en vue de faciliter l'inclusion des enfants dans le système éducatif ordinaire et ont prévu de nouvelles améliorations dans ce domaine.

Malgré ces avancées, le Commissaire a appelé les autorités à intensifier leurs efforts pour garantir la pleine inclusion dans l'enseignement ordinaire de tous les enfants roms et des enfants handicapés. Il s'est dit préoccupé par les effets de la législation de 2009 qui donne aux parents la possibilité de choisir une école pour leurs enfants indépendamment de leur lieu de résidence et a facilité ladite « fuite » des non-Roms de certaines écoles élémentaires et exacerbé la ségrégation des enfants roms. Le Commissaire a demandé instamment aux autorités de remédier au problème en rétablissant le système du rattachement scolaire en fonction du lieu d'habitation, qui est un préalable indispensable à la déségrégation de ces écoles.

Soulignant l'importance de mettre à la disposition des enfants handicapés des auxiliaires de vie scolaire pour faciliter leur inclusion dans le système éducatif ordinaire et notant que certaines collectivités locales ne disposent pas de fonds suffisants pour employer ces assistants, le Commissaire a demandé aux autorités de trouver une solution systémique à cet égard. Enfin, il a exhorté les autorités à redoubler d'efforts pour permettre aux enfants en situation de handicap placés dans six foyers sociaux de suivre un enseignement ordinaire.

Le communiqué de presse publié à l'issue de la mission est disponible sur le site web du Commissaire.

Mission en République slovaque

Le Commissaire s'est rendu en République slovaque du 12 au 16 mars pour effectuer une mission de suivi consacrée plus spécifiquement à l'éducation inclusive et aux suites données aux questions abordées dans son rapport d'octobre 2015. Il a également soulevé la question du meurtre du journaliste Jan Kuciak ainsi que l'enquête y afférente.

Pendant cette mission, le Commissaire Muižnieks était accompagné de la Commissaire nouvellement élue, Mme Dunja Mijatović.

À la suite de sa visite, le Commissaire a présenté des observations orales lors de son échange de vues avec les Délégués des Ministres, le 21 mars.

3. Rapports et dialogue permanent

Lettre adressée à Joseph Muscat, Premier ministre de Malte

Le 16 janvier 2018, le Commissaire a rendu publique une lettre adressée le 5 décembre 2017 au Premier ministre maltais, Joseph Muscat, à l'issue de la visite qu'il a effectuée dans le pays du 7 au 10 novembre 2017.

Dans ce courrier, le Commissaire a demandé instamment au gouvernement de veiller à ce que le projet de loi concernant la violence fondée sur le genre et la violence domestique, ainsi que les mesures additionnelles visant à donner effet à ce texte permettent de lutter efficacement contre l'inégalité de genre et la violence à l'égard des femmes. Il a appelé les autorités maltaises à faire en sorte que la stratégie et le plan d'action consacrés à la violence domestique lèvent les obstacles qui entravent l'application du cadre législatif, à savoir le défaut de signalement, le manque de soutien social et l'absence de formation systématique des membres des forces de l'ordre, des procureurs et des juges qui traitent les affaires de violence domestique. En outre, il a vivement encouragé le gouvernement à allouer davantage de ressources financières aux services sociaux destinés aux victimes de violence domestique et à remédier au manque de places dans les foyers pour femmes.

Enfin, le Commissaire a une nouvelle fois appelé à organiser un débat public, ouvert et éclairé, sur l'accès des femmes à l'avortement. Il a souligné que les autorités devraient dépenaliser cet acte et faciliter aux femmes qui le demandent, l'accès à un avortement légal et sécurisé.

La lettre et la réponse du Premier ministre sont disponibles sur le site web du Commissaire.

Lettre adressée à Tsveta Karayancheva, présidente de l'Assemblée nationale de la Bulgarie

Le 22 janvier, le Commissaire a rendu publique une lettre adressée à la présidente de l'Assemblée nationale de la Bulgarie dans laquelle il prie instamment le parlement de ratifier au plus tôt la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul) et de promouvoir la tenue d'un débat objectif afin de faciliter la sensibilisation du public et de favoriser des politiques susceptibles d'encourager la mise en œuvre de la Convention. Saluant la décision du Conseil des ministres de soumettre à l'Assemblée nationale un projet de loi portant ratification de la Convention, le Commissaire a souligné que la Convention d'Istanbul est un instrument juridique unique, exigeant des États qu'ils mettent en œuvre un ensemble complet de mesures visant à prévenir la violence à l'égard des femmes, protéger les victimes et poursuivre les auteurs de ces actes. Précisant que la Convention n'a aucun autre dessein ou effet secret, il s'est dit préoccupé par les idées fausses propagées dans le débat public en Bulgarie au sujet de cet instrument, en particulier en ce qui concerne l'utilisation du mot « genre ». À cet égard, il a fait observer que la Convention d'Istanbul repose sur l'idée que la violence à l'égard des femmes est une manifestation du phénomène plus large de l'inégalité entre les sexes auquel il faut s'attaquer efficacement, ajoutant qu'il importe de renforcer l'obligation de lutter contre les stéréotypes sexistes par l'éducation et la sensibilisation

pour contribuer à la prévention de la violence à l'égard des femmes et de la violence domestique. Notant que certains vont parfois jusqu'à soutenir que la Convention mettrait en danger les sociétés fondées sur le modèle familial classique, le Commissaire a déclaré que bien au contraire, toutes les mesures prévues par la Convention d'Istanbul renforcent les fondements et les liens familiaux en prévenant et en combattant la principale cause de destruction des familles, c'est-à-dire la violence.

La lettre est disponible sur le site web du Commissaire.

Lettre adressée à Michael Farrugia, ministre de l'Intérieur et de la Sécurité nationale de Malte

Le 1^{er} février 2018, le Commissaire a rendu publique une lettre adressée le 14 décembre 2017 au ministre de l'Intérieur et de la Sécurité nationale de Malte, Michael Farrugia, concernant la protection et l'intégration des migrants.

Tout en saluant le changement de politique de Malte, qui met fin à la détention automatique des migrants, et la participation du pays au programme de relocalisation des réfugiés lancé par l'UE, le Commissaire a souligné la nécessité de lever les obstacles à l'intégration des migrants : par exemple, le manque de logements abordables, la distinction entre les réfugiés et les bénéficiaires d'autres formes de protection internationale en matière de couverture sociale, les obstacles bureaucratiques qui entravent l'accès des migrants au marché du travail et favorisent ainsi leur exploitation. Il a ajouté que le pays devrait veiller à ce que tous les migrants ayant besoin d'une protection internationale puissent bénéficier du regroupement familial de manière rapide, souple et effective, et devrait par ailleurs faciliter l'accès des résidents de longue durée à la citoyenneté.

Le Commissaire a également invité Malte à remédier aux manquements de la Commission d'appel des réfugiés et à garantir un contrôle juridictionnel complet de ses décisions.

La lettre ainsi que la réponse du ministre de l'Intérieur et de la Sécurité nationale sont disponibles sur le site web du Commissaire.

Lettre adressée à Mateusz Morawiecki, Premier ministre de la République de Pologne

Le 6 février, le Commissaire a rendu publique une lettre adressée le 19 janvier à M. Mateusz Morawiecki, Premier ministre polonais, dans laquelle il expose certaines de ses préoccupations après la mission qu'il a effectuée dans le pays en décembre 2017. Ses inquiétudes avaient notamment trait à l'évolution récente de la situation en ce qui concerne l'indépendance du pouvoir judiciaire ; l'accès des femmes aux droits sexuels et reproductifs ; la dégradation de l'environnement de travail des ONG qui œuvrent dans le domaine des droits des femmes et de l'aide aux victimes de la violence domestique ; ainsi qu'aux attaques dirigées contre l'indépendance et l'efficacité de l'Ombudsman.

Dans sa lettre, le Commissaire a souligné que certaines lois récemment adoptées, en particulier les modifications apportées à la loi sur le Conseil national de la magistrature et à la loi sur la Cour suprême, compromettent encore davantage l'indépendance de la justice, l'état de droit et la séparation des pouvoirs en Pologne, et a demandé des

précisions sur la manière dont les autorités entendent appliquer les nouvelles dispositions dans la pratique, tout en préservant la sécurité juridique et la protection des libertés et droits de l'homme constitutionnels. Il a par ailleurs fait part de ses inquiétudes face aux nouveaux obstacles qui entravent l'accès des femmes à la contraception d'urgence et aux services d'avortement et demandé instamment aux autorités de garantir une éducation sexuelle complète, d'abroger toutes les lois régressives et de rejeter les nouvelles mesures susceptibles de nuire à la santé et aux droits sexuels et reproductifs des femmes. Il a en outre mis en garde contre l'effet dissuasif dangereux que les récentes perquisitions policières d'ONG peuvent avoir sur les activités de ces organisations qui œuvrent à la protection des droits des femmes et viennent en aide aux victimes de violence domestique. Le Commissaire a recommandé aux autorités polonaises de veiller à l'instauration d'un environnement favorable aux ONG et leur a demandé instamment de préserver l'indépendance de l'institution de l'Ombudsman et de son titulaire.

La lettre du Commissaire, la réponse de Jacek Czaputowicz, ministre des Affaires étrangères de la Pologne, ainsi que la réponse de Piotr Wawrzyk, sous-secrétaire d'État au ministère des Affaires étrangères, sont disponibles sur le site web du Commissaire.

Rapport sur la Suède

Le 16 février, le Commissaire a publié un rapport faisant suite à la visite qu'il a effectuée en Suède du 2 au 6 octobre, consacrée plus spécifiquement aux droits de l'homme des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile, ainsi qu'à ceux des personnes handicapées.

Tout en saluant l'engagement renouvelé de la Suède de participer à la relocalisation des demandeurs d'asile et de développer la réinstallation, le Commissaire a appelé les autorités à lever les mesures d'urgence et à rétablir le niveau de protection qui prévalait avant l'afflux d'arrivées de 2015. Il a notamment recommandé de lever les restrictions au droit au regroupement familial et de donner aux réfugiés et aux bénéficiaires d'une protection subsidiaire les mêmes droits en la matière. Préoccupé par les conséquences humanitaires de la modification de la loi relative à l'accueil des demandeurs d'asile, le Commissaire a rappelé que les autorités sont tenues de veiller à la satisfaction des besoins fondamentaux des demandeurs d'asile déboutés qui ne peuvent pas être renvoyés et risquent de se retrouver dans un complet dénuement. Il a en outre recommandé aux autorités de renforcer le soutien apporté aux enfants migrants non accompagnés et de faire en sorte que l'intérêt supérieur de l'enfant soit une considération primordiale dans toutes les décisions relatives à l'asile et aux migrations. Cela suppose de traiter en priorité les dossiers des mineurs isolés pour éviter les longues périodes d'attente, qui aggravent la détresse psychologique, et de faire bénéficier les jeunes de la présomption de minorité si un doute persiste sur leur âge. À cet égard, les autorités ne devraient pas s'appuyer uniquement sur une évaluation médicale de l'âge mais établir des procédures multidisciplinaires. S'agissant de la vulnérabilité particulière des mineurs non accompagnés dont la demande d'asile a été rejetée et qui pourraient faire l'objet d'un retour forcé en Afghanistan, le Commissaire a répété que toute décision de retour devrait se fonder strictement sur des circonstances individuelles, les États devant se garder de renvoyer un enfant dans un pays lorsqu'il y a des motifs sérieux de croire que l'enfant risque d'y subir un préjudice irréparable. Il a par ailleurs recommandé d'établir une procédure de détermination de l'apatridie et de veiller

à ce que les personnes identifiées comme apatrides se voient accorder à ce titre un permis de séjour permanent.

En ce qui concerne les droits de l'homme des personnes handicapées, le Commissaire a appelé à la pleine intégration de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées dans la législation suédoise. Tout en saluant l'extension de la protection accordée par la loi sur la discrimination, de manière à inclure parmi les motifs de discrimination le refus de procéder à des aménagements raisonnables pour les personnes handicapées, il a encouragé les autorités à étendre encore le champ d'application de la protection pour englober tous les domaines de la vie. Le Commissaire s'est dit préoccupé par des informations faisant état d'une tendance à la ré-institutionnalisation, résultant de la diminution de l'assistance personnelle financée par l'État. Il a par conséquent appelé les autorités à suivre de près les effets de ces mesures de réduction des coûts, en termes notamment d'accès à l'éducation et à l'emploi, de placement dans des structures collectives et de rémedicalisation de l'approche du handicap. S'agissant des dispositifs en faveur de l'emploi des personnes handicapées, il a recommandé d'abandonner la notion de « capacité de travail réduite » pour se concentrer davantage sur la capacité de la personne à travailler, avec un soutien adapté. Le Commissaire a aussi appelé les autorités à consolider les progrès réalisés en menant à bien le remplacement des mécanismes de prise de décision substitutive par des systèmes de prise de décision assistée, conformément à la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Enfin, il a demandé instamment aux autorités de revoir la législation sur le placement d'office, de manière à ce que s'appliquent des critères objectifs et non discriminatoires, qui ne visent pas spécifiquement les personnes présentant des déficiences psychosociales. Il a par ailleurs souligné que les autorités devraient clairement faire savoir que leur objectif est de réduire et d'éliminer progressivement le recours à la contrainte en psychiatrie et de mettre en place des garanties suffisantes.

Le rapport ainsi que la réponse des autorités sont disponibles sur le site web du Commissaire.

Lettre adressée au président de l'Assemblée nationale française, à la présidente de la Commission des lois et à ses membres

Le 13 mars, le Commissaire a rendu publique une lettre adressée à l'Assemblée nationale française portant sur le projet de loi pour une immigration maîtrisée et un droit d'asile effectif. Tout en saluant un certain nombre de mesures visant à sécuriser le séjour des réfugiés et des bénéficiaires de la protection subsidiaire, le Commissaire a fait part de ses préoccupations quant à la réduction du délai de dépôt des demandes d'asile et d'introduction d'un recours contre des décisions de rejet rendues en première instance. Il a également exhorté les membres de la Commission des lois de l'Assemblée nationale à ne pas étendre la durée maximale de rétention administrative des migrants, à mettre fin à la rétention des mineurs et à développer des alternatives à la rétention des majeurs. Enfin, le Commissaire a invité le législateur français à saisir l'occasion du débat parlementaire sur ce projet de loi pour réformer les dispositions pénalisant l'aide à l'entrée et au séjour irréguliers afin que la nécessaire solidarité à l'égard des migrants ne soit plus ni dissuadée ni entravée.

La lettre est disponible sur le site web du Commissaire.

4. Thèmes

Antisémitisme et mémoire de l'Holocauste

À l'occasion de la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste, le Commissaire a publié, le 25 janvier, une déclaration dans laquelle il a appelé instamment tous les États européens à rendre hommage aux victimes de cette tragédie et à renouveler leur engagement en faveur de la paix et de la liberté pour tous.

Dans un contexte où les discours de haine antisémites, le racisme et la xénophobie sont récurrents, le Commissaire a rappelé l'importance d'une presse qui s'acquitte de l'obligation fondamentale qui lui incombe de communiquer des informations et des idées dans le respect de l'éthique et du pluralisme. Il a par ailleurs insisté sur le rôle essentiel des programmes scolaires pour inculquer les leçons de l'Holocauste. Les enfants doivent prendre connaissance du passé et acquérir les compétences nécessaires pour identifier, analyser d'un œil critique et rejeter les idées pernicieuses véhiculées par un discours raciste et intolérant.

Liberté, indépendance et diversité des médias

Le 15 février, le Commissaire a tenu un échange de vues sur les activités liées à internet, à l'occasion d'une réunion convoquée par la Coordinatrice thématique sur la politique d'information (TC-INF) du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. Après avoir présenté une vue d'ensemble des travaux consacrés à internet et aux droits numériques menés au cours de son mandat, il a mis en avant certains des défis actuels dans ce domaine. Le Commissaire a souligné qu'internet a détruit la principale source de revenu des médias traditionnels mais qu'il n'a pas remplacé les médias de piètre qualité. Avec la prolifération des nouveaux acteurs, les médias traditionnels ont moins de fonds à leur disposition ; la baisse des revenus a également des incidences sur leur indépendance. En outre, les médias sociaux ont créé un effet « caisse de résonance », où les personnes ne sont confrontées qu'à des points de vue similaires aux leurs, ce qui contribue à renforcer les divisions sociales, politiques et culturelles au sein des sociétés. Le Commissaire a par ailleurs souligné que les progrès technologiques, la faiblesse du contrôle démocratique des services de sécurité nationale et les pressions en matière de prévention des attaques terroristes ont donné lieu à de « mauvaises » lois sur la surveillance, qui menacent le droit au respect de la vie privée. Par ailleurs, l'émergence des trolls d'internet, de la « propagande » ou de la « militarisation de l'information » et des « fausses nouvelles » sur les médias sociaux n'a pas encore été prise en compte de manière satisfaisante au regard des droits de l'homme. Pour finir, le Commissaire a fait part de son inquiétude devant les risques d'externalisation de la censure à des entreprises privées dans le cadre des efforts actuellement déployés en Europe pour lutter contre le discours de haine et les fausses nouvelles en ligne.

Liberté d'association

Le 15 février, le Commissaire a publié une déclaration dans laquelle il exprime ses préoccupations face au projet de train mesures législatives annoncé par le gouvernement hongrois qui prévoit de nouvelles restrictions des activités des ONG, ciblant en l'occurrence celles qui travaillent spécifiquement sur les questions migratoires. Il a déclaré que les mesures proposées stigmatiseraient encore davantage les ONG et

introduiraient des restrictions à la liberté d'association, à savoir des contraintes administratives et financières qui ne sauraient être considérées comme nécessaires dans une société démocratique et sont donc incompatibles avec les normes internationales des droits de l'homme. Le Commissaire a noté en particulier que les mesures soumettent les ONG à un système de licences obligatoires pour organiser, soutenir ou financer les migrations en Hongrie ainsi qu'à une taxe de 25 % sur les financements perçus de l'étranger, et prévoient des sanctions, notamment l'imposition d'amendes et en fin de compte la dissolution, pour les ONG qui ne respecteraient pas ces exigences. Parmi les mesures proposées figure aussi l'instauration d'« ordonnances restrictives en matière d'immigration » susceptibles de donner lieu à des restrictions arbitraires à la liberté de circulation de toute personne considérée comme « favorisant l'entrée et le séjour illégaux d'un ressortissant d'un pays tiers ». Ces mesures proposées ont été jugées particulièrement préoccupantes parce qu'elles risqueraient d'être appliquées à des organisations et des personnes qui mènent des activités dans le domaine de la protection des droits de l'homme des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés, activités qui devraient être totalement légitimes dans une société démocratique. Enfin, le Commissaire a fait part de ses inquiétudes devant l'intensification du discours employé par le gouvernement hongrois présentant les ONG et les migrants comme une menace pour la sécurité nationale, qui alimente au sein de la population générale l'intolérance envers les étrangers et la défiance à l'égard des organisations de la société civile. Il a appelé la Hongrie à se garder de pénaliser, stigmatiser ou défavoriser d'une quelconque manière les ONG, y compris celles qui œuvrent dans le domaine des migrations, et à rétablir un environnement propice au travail des défenseurs des droits de l'homme.

Droits de l'homme des personnes âgées

Le 18 janvier, le Commissaire a publié un article du Carnet des droits de l'homme intitulé « Le droit des personnes âgées à la dignité et à l'autonomie dans le cadre des soins ». Mettant en exergue un certain nombre d'obstacles spécifiques auxquels se heurtent les personnes âgées dans l'exercice de leurs droits, le Commissaire s'est particulièrement attaché, dans son article, à deux points essentiels : les soins de longue durée et les soins palliatifs. En ce qui concerne la première catégorie, le Commissaire a précisé que ces soins ne devraient pas être dispensés uniquement en institution et que les États membres devraient offrir aux personnes âgées la possibilité de choisir leur milieu de vie et de recevoir des aides adaptées. Il a attiré l'attention sur le fait que des problèmes existent dans tous les États membres, et sont notamment imputables au manque de ressources et au défaut d'application d'une approche fondée sur les droits de l'homme dans le cadre de la conception et de la prestation des soins de longue durée. Un contrôle indépendant des institutions dans les États membres a également mis en lumière plusieurs exemples de négligence grave et de non-respect des droits fondamentaux des personnes âgées, qui témoignent du besoin urgent de repenser en profondeur les politiques en matière de soins de longue durée.

S'agissant des soins palliatifs, le Commissaire a fait observer que les carences dans la prestation de soins palliatifs appropriés affectent les personnes âgées de manière disproportionnée, ajoutant que le refus de soulager la douleur pouvait constituer un traitement cruel, inhumain ou dégradant. Mettant en relief les problèmes communs des politiques de la plupart des États membres en matière de soins palliatifs, il a indiqué en conclusion que la dignité et l'autonomie des personnes âgées devraient être au cœur du réexamen indispensable des politiques, afin notamment de mettre en œuvre les

« directives anticipées » de manière à garantir le respect de la volonté de la personne lorsque celle-ci n'est plus en mesure de l'exprimer elle-même.

Droits de l'homme des personnes LGBTI

Le 23 février, le Commissaire a adressé un message vidéo à l'occasion d'une conférence intitulée « Question sans réponse : les crimes de haine contre les personnes LGBT en Ukraine », organisée à Kiev par l'ONG Nash Mir et bénéficiant d'une participation internationale. Dans son message, il a salué les mesures prises par l'Ukraine pour améliorer la coopération entre la police et les organisations de la société civile représentant les personnes LGBT, en vue de prévenir les agressions homophobes et transphobes et de protéger les membres de cette communauté. Il a toutefois déploré l'absence de progrès dans la conduite d'enquêtes efficaces sur les infractions motivées par la haine commises à l'encontre de personnes LGBT et la punition de leurs auteurs. Le Commissaire a demandé instamment aux autorités de mettre en œuvre les mesures prévues dans la Stratégie et le Plan d'action nationaux pour les droits de l'homme adoptés par l'Ukraine, afin de lutter efficacement contre les propos et les crimes haineux, et la discrimination à l'égard des personnes LGBT.

Le 3 mars, le Commissaire a adressé un message vidéo à l'occasion du lancement des 100 jours de la Marche des Fiertés en Lettonie, dans lequel il se félicite du fait que la Marche balte des Fiertés ait lieu cette année dans la capitale, Riga, et demande aux autorités de veiller à ce que les participants puissent exercer en toute sécurité leur droit de réunion et leur liberté d'expression. Faisant observer que la Lettonie est classée au dernier rang de tous les États membres de l'UE dans l'édition 2017 du rapport d'avancement ILGA Europe pour l'égalité des personnes LGBTI, il a exhorté les autorités lettones à mettre en œuvre des mesures systémiques pour garantir le respect des droits de l'homme des personnes LGBTI dans tous les domaines de la vie, grâce notamment à la dispense d'une éducation sexuelle dans les établissements scolaires et à l'adoption d'une législation reconnaissant les partenariats entre personnes de même sexe.

Droits des femmes et égalité de genre

Le 1^{er} mars, à l'invitation du président du Parlement européen en vue de la Journée internationale de la femme, le Commissaire a prononcé un discours devant la plénière du Parlement sur les droits des femmes et l'égalité de genre. Dans son allocution, le Commissaire a fait remarquer qu'en dépit des progrès réalisés au cours des dernières décennies, aucun État membre de l'Union européenne n'a encore pleinement réalisé l'égalité entre les femmes et les hommes. Il a encouragé l'Union européenne, et tous ses États membres qui ne l'ont pas encore fait, à ratifier rapidement la Convention d'Istanbul et à prendre toutes les mesures nécessaires pour la mettre en œuvre intégralement. Notant que la santé et droits sexuels et reproductifs des femmes constituent le domaine le plus marquant dans lequel les progrès ont stagné ou qui enregistre même un recul, le Commissaire a souligné la nécessité d'éliminer tous les obstacles entravant l'accès des femmes à une éducation sexuelle complète, une contraception moderne et un avortement légal et sécurisé. Il a conclu en invitant l'ensemble des États et tous les membres de la société, les hommes comme les femmes, à unir leurs efforts pour faire de l'Europe un lieu où toutes les femmes mènent la vie qu'elles ont choisie, à l'abri de la violence fondée sur le genre et du sexisme.

Le discours (en anglais) est annexé au présent rapport et disponible sur le site web du Commissaire.

5. Autres réunions

Échange de vues avec le Groupe de travail de l'UE sur l'OSCE et le Conseil de l'Europe (COSCE)

Le 2 mars, le Commissaire a tenu à Bruxelles un échange de vues avec le COSCE. Dans son allocution d'introduction, il a présenté ses activités récentes ainsi que les principaux défis rencontrés en matière de protection des droits de l'homme au cours des six années de son mandat.

Il a souligné que ce dernier avait été marqué par une série de crises comme la crise économique et ses répercussions sur la jouissance des droits de l'homme, la situation en Ukraine et dans la région, la crise des politiques migratoires et les réponses des gouvernements aux attentats terroristes perpétrés dans les États membres. Au cours de son mandat, il a également été témoin d'une certaine régression des droits de l'homme dans plusieurs États membres du Conseil de l'Europe, et de défis auxquels est directement ou indirectement confronté le système européen de protection des droits de l'homme.

Le Commissaire a exposé son rôle et les actions menées pour relever ces défis, y compris le suivi par pays, les activités thématiques et de sensibilisation, et a donné des indications sur les points qui, selon lui, nécessitent que l'on y consacre à l'avenir une attention particulière. Au cours de la discussion qui a suivi, les questions soulevées ont notamment porté sur la santé et les droits sexuels et reproductifs des femmes en Europe ; les moyens de soutenir la ratification de la Convention d'Istanbul ; les travaux liés aux droits de l'homme et les entreprises ; la défense des droits de l'homme dans les zones de conflit et les territoires sous le contrôle effectif d'autorités qui ne sont pas reconnues par la communauté internationale ; la coopération avec les institutions de l'UE œuvrant à la protection des droits de l'homme ; ainsi que sur les relations avec l'OSCE et les organes compétents des Nations Unies.

Rencontre avec le Haut-Commissaire aux droits de l'homme des Nations Unies, M. Zeid Ra'ad Al Hussein

Le 5 mars, le Commissaire Muižnieks s'est entretenu à Genève avec le Haut-Commissaire aux droits de l'homme des Nations Unies, M. Zeid. Les discussions étaient essentiellement axées sur leurs travaux respectifs d'intérêt mutuel dans les États membres. Eu égard à la discussion de haut niveau coorganisée par le HCDH et le Bureau du Commissaire au Conseil des droits de l'homme le lendemain de la réunion (voir ci-après *Événement parallèle au Conseil des droits de l'homme : « Au-delà du jargon : recadrer notre communication sur les droits de l'homme »*), le Commissaire Muižnieks et le Haut-Commissaire Zeid ont également tenu un échange de vue sur les stratégies que les institutions des droits de l'homme pourraient envisager d'appliquer pour faire en sorte que leur message touche le plus grand nombre de personnes possible.

Événement parallèle au Conseil des droits de l'homme : « Au-delà du jargon : recadrer notre communication sur les droits de l'homme »

Le 6 mars, en marge de la 37^e session du Conseil des droits de l'homme tenue à Genève, le Commissaire a participé à une discussion à haut niveau intitulée « Au-delà du jargon : recadrer notre communication sur les droits de l'homme ». Sont également intervenus Kate Gilmore, Haut-Commissaire adjointe des Nations Unies aux droits de l'homme, Michael O'Flaherty, directeur de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA), Lora Vidović, Ombudsman croate et présidente du Réseau européen des institutions nationales des droits de l'homme (ENNHRI), Florence Simbiri-Jaoko, envoyée spéciale de l'Alliance globale des institutions nationales des droits de l'homme (GANHRI), et Bruno Stagno-Ugarte, directeur exécutif adjoint de Human Rights Watch, en charge du plaidoyer.

L'événement avait pour objectif de réunir les responsables d'institutions nationales, régionales, internationales et d'organisations non gouvernementales de défense des droits de l'homme pour évoquer les difficultés auxquelles ils sont confrontés dans l'environnement politique actuel marqué par le populisme et la désaffection généralisée à l'égard des institutions, et pour trouver des moyens de communiquer plus efficacement afin de convaincre le grand public de l'importance et de la valeur des droits de l'homme. Soulignant que les acteurs des droits de l'homme se livrent à une bataille des mots avec les politiciens « anti-droits de l'homme », le Commissaire a précisé qu'ils doivent être mieux équipés pour remporter cet important combat. Les intervenants ont donné des exemples concrets de pratiques prometteuses, qui aident à se faire entendre au-delà du cercle de la communauté des droits de l'homme et à entrer en contact avec ceux qui se montrent critiques, indécis et/ou indifférents vis-à-vis du discours dominant sur les droits de l'homme. Si l'amélioration de la communication n'est pas la seule réponse à apporter aux attaques de plus en plus nombreuses contre les droits de l'homme, les participants ont convenu de la nécessité pour les acteurs des droits de l'homme de mieux communiquer au sujet de leurs actions. Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, le Bureau du Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, la FRA, l'ENNHRI et GANHRI ont adopté une déclaration commune dans laquelle ils se sont engagés à tout mettre en œuvre pour améliorer la façon dont ils vont à la rencontre des gens, afin d'élargir et de renforcer le soutien aux droits de l'homme, pour que la promesse faite dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée il y a 70 ans, devienne une réalité pour tous.

La déclaration commune est disponible sur le site web du Commissaire.

6. Défenseurs des droits de l'homme

Le 23 janvier, le Commissaire a prononcé un discours lors des auditions de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme de l'APCE consacrées à la protection des défenseurs des droits de l'homme dans les États membres du Conseil de l'Europe. Anna Rurka, présidente de la Conférence des OING, Egidijus Vareikis, rapporteur de l'APCE sur les défenseurs des droits de l'homme et Konstantin Baranov, militant de la Fédération de Russie, ont également participé à ces auditions. Par ailleurs, le 6 février 2018, le Commissaire a fait une déclaration publique pour célébrer le 10^{ème} anniversaire de la Déclaration du Comité des Ministres sur l'action du Conseil de

l'Europe pour améliorer la protection des défenseurs des droits de l'homme et promouvoir leurs activités.

Lors de ses interventions publiques, le Commissaire a fait observer qu'en dépit de l'utilisation de l'ensemble des outils à la disposition de l'Institution du Commissaire aux droits de l'homme et des progrès réalisés dans certains pays européens, on note une tendance inquiétante à la régression de la protection des défenseurs des droits de l'homme dont l'action se heurte à des obstacles croissants dans plusieurs États membres. Les défenseurs des droits de l'homme, les militants, les journalistes et les groupes de la société civile font de plus en plus souvent l'objet de représailles, sous la forme de harcèlement judiciaire, de campagnes de dénigrement, de menaces et même d'agressions physiques. Le Commissaire a attiré tout particulièrement l'attention sur la situation préoccupante des défenseurs des droits de l'homme qui travaillent dans le cadre de l'état d'urgence ou sur certaines questions, comme les migrations, les droits des femmes, les droits des personnes LGBTI, ou qui luttent contre l'impunité pour les violations graves des droits de l'homme.

Pour remédier à la situation, le Commissaire a appelé les États à respecter leurs engagements de bonne foi, car c'est à eux qu'incombe au premier chef la responsabilité de protéger les défenseurs des droits de l'homme. Cela sous-entend notamment d'assurer leur protection contre les agressions et les actes de harcèlement qui pourraient être commis par des acteurs non étatiques, de mettre la législation nationale en conformité avec les normes européennes des droits de l'homme, et de garantir l'accès à des recours internes effectifs. Les États devraient également créer des conditions favorables, permettant aux défenseurs des droits de l'homme de participer à la vie publique, de nouer le dialogue avec les autorités et de coopérer avec des acteurs nationaux et internationaux. En outre, le Commissaire a demandé aux autorités des pays européens de reconnaître publiquement le rôle essentiel des défenseurs dans le développement des droits de l'homme, de la gouvernance démocratique et de l'état de droit.

En janvier, le Commissaire a posté sur les réseaux sociaux (Facebook et Twitter) plusieurs commentaires concernant une succession d'événements alarmants qui ont mis en danger la sécurité de défenseurs des droits de l'homme dans la région du Caucase du Nord de la Fédération de Russie. Le 10 janvier, il a attiré l'attention sur l'arrestation et le placement en détention d'Oyub Titiev, éminent défenseur des droits de l'homme et directeur du Centre des droits de l'homme « Mémorial » en République tchétchène, qui militait entre autres en faveur de l'établissement des responsabilités pour des violations des droits de l'homme commises par des fonctionnaires tchétchènes. Son arrestation et les poursuites engagées à son encontre se sont accompagnées d'une campagne de dénigrement du travail des défenseurs des droits de l'homme dans la région, de la part des dirigeants tchétchènes. Déclarant que les poursuites pénales à l'encontre de M. Titiev reposaient sur des accusations douteuses qui manquent de crédibilité, le Commissaire a appelé les autorités de la Fédération de Russie à faire en sorte qu'il soit libéré immédiatement et à lui fournir toutes les garanties procédurales nécessaires. Une semaine plus tard (le 17 janvier), le Commissaire a condamné l'incendie criminel du bureau du Centre des droits de l'homme « Mémorial » de Nazran, dans la république voisine d'Ingouchie. Quelques jours après (le 23 janvier), c'est un véhicule de l'antenne du centre au Daghestan qui était la cible d'une tentative d'incendie. Pour le Commissaire, les événements susmentionnés illustrent le climat extrêmement menaçant dans lequel les défenseurs des droits de l'homme travaillent dans le Caucase du Nord et

l'incapacité des autorités à respecter l'obligation qui leur incombe de garantir un environnement sûr et favorable à leurs activités.

Le 29 janvier, le Commissaire a publié un tweet dans lequel il condamne l'agression dont a été victime Dinar Idrisov, un militant des droits de l'homme qui aurait été passé à tabac par des hommes non identifiés lors d'une manifestation à Saint-Pétersbourg. Il a une nouvelle fois rappelé que l'État est tenu de garantir un environnement sûr et favorable aux défenseurs des droits de l'homme et a demandé instamment aux autorités de la Fédération de Russie d'enquêter rapidement sur l'incident et de punir les responsables.

7. Activités de communication et d'information

Au cours de la période considérée, l'attention des médias s'est surtout portée sur les défenseurs des droits de l'homme en Hongrie, le rapport sur la Suède et la visite en Serbie. Plus de 125 articles ont été publiés par des médias nationaux et internationaux entre le 1^{er} janvier et le 3 mars.

La déclaration du Commissaire sur le projet de mesures législatives qui prévoit de nouvelles restrictions des activités des ONG en Hongrie a été évoquée par les médias nationaux et internationaux, dont notamment *24.hu*, *AFP*, *Die Welt*, *Zeit Online*, *ABC News*, *Agence Europe*, *ANSA*, *Il Secolo XIX*, *SDA*, *APA*, *Der Standard*, *Budapest Business Journal*, *Courrier international*, *Der Bund*, *Demokrata*, *DPA*, *Euobserver*, *Eurasia review*, *Euronews*, *Hirado*, *Lokal*, *HVG.hu*, *Index*, *Les Echos*, *Lokal*, *MTI*, *Magyar demokrataMediapart*, *Ouest France*, *Challenges.fr*, *L'indro*, *MTI*, *Zoom.hu*, *444.hu*, *Népszava*, *NTB*, *The New York Times*, *Tagesschau*, *The Associated Press*, *Webradio.hu*, *The Washington Post*.

Le rapport sur la Suède a bénéficié d'une large couverture dans les médias, dont l'*AFP*, *Aftonbladet*, *Hallans Nyheter*, *Ttela*, *Bohuslaningen*, *Hallansposten*, *GP*, *Norran*, *Ekurinen*, *SN*, *Kkuriren*, *HD*, *NT*, *Hetgotland*, *Corren*, *Sydsvenskan*, *MVT*, *Pitea Tidningen*, *VT*, *Uppsala Nya Tidning*, *NSD*, *Sydsvenskan*, *TT*, *Helsingborgs Dagblad*, *ANSA*, *Dagen*, *DPA*, *Info migrants*, *La Presse*, *Euronews*, *France soir*, *La libre Belgique*, *RTL*, *RTS*, *Romandie*, *L'express*, *France 24*, *La République des Pyrénées*, *Medias24 Maroc*, *Profi.ro*, *Läkartidningen*, *Metro*, *Pressenza*, *Sändaren*, *SR*, *SvD*, *Sveriges Radio*, *SVT*, *JP.se*, *Breitbart*, *Sputnik*, et *The Local*.

La conférence de presse donnée au terme de la visite en Serbie a été suivie par plusieurs journalistes et a donné lieu à la publication d'articles dans *Ansa*, *B92*, *Balkan Insight*, *Beta*, *Euractiv Serbia*, *Novi magazine*, *N1*, *PTC*, *Danas*, *O21*, *Pink TV*, *Dnevnik*, *Tanjug*, *Radio Slobodna Evropa*, *Blic online*, *VoA*, *Vesti*, *Srpska Dijaspóra*, *Naslovi*, *Najvesti*, *Aktuelno*, et *Vecernje Novosti*.

La visite dans « l'ex-République yougoslave de Macédoine » a occupé une place prépondérante dans les médias nationaux et a été évoquée par *Agenzia Nova*, *Beta*, *B92*, *CDM*, *Makedonija denes*, *MIA*, *A1on*, *MRT*, *SITEL*, *Nova Makedonija*, *Libertas*, *24 Vesti*, *TV21*, *Nova TV*, *Alfa*, *News Press*, *ALSAT*, et *Telma*, tandis que la lettre adressée au Premier ministre polonais a été relayée par *Agence Europe*, *ANSA*, *SDA/ATS*, *El País*, *Gazeta Wyborcza*, *Kommersant*, *Les Echos*, *Reuters*, et *Yahoo news*.

La lettre ouverte adressée au Président Erdoğan par 38 lauréats du prix Nobel et publiée dans *The Guardian*, *Le Monde*, *La Repubblica*, et *La Stampa* a fait mention du mémorandum du Commissaire sur la liberté d'expression et des médias en Turquie et a été relayée par d'autres médias comme *Radio Free Europe*, *T24*, *Vanguard*, *Ahval News*, *Forward*, *The New Arab*, *Armenpress*, *Middle East Eye*, et *Deutsche Welle*.

D'autres thèmes ont également retenu l'attention des médias, notamment les migrations (*24 heures*, *EUObserver*, *Ahval News*, *SDA*, *VoA Afrique*, *Jornal de Noticias*, *Sapo24*, *Tvi*, *dnoticias*, *Porto canal*), la justice transitionnelle au Royaume-Uni (*RTE*), la liberté des médias (*EUObserver*) et les droits des femmes (*AFP*, *Agence Europe*, *A Noticia*, *Arab News*, *Diario Catarinense*, *France 24*, *Euronews*, *i24News*, *Gaceta.es*, *Notizie Provita*, *La Nouvelle Tribune*, *LSM*, *Libération*, *Malta Today*, *OKO Press*, *Times of Malta*, et *Yahoo News*).

Deux tribunes ont été publiées au cours de la période considérée. L'une portait sur la ratification de la Convention d'Istanbul par la Bulgarie (*24 Hours*) et l'autre sur la nécessité de réformer la loi sur l'avortement à Malte (*Times of Malta*).

Le site web du Commissaire a enregistré plus de 67 000 consultations et attiré 25 000 visiteurs uniques. Au 3 mars, le Commissaire avait publié 62 tweets, générant plus de 856 000 impressions et attirant 1 338 nouveaux abonnés durant la période couverte par le présent rapport (soit une augmentation de 6,4 % par rapport au trimestre précédent). Sur Facebook, il a publié 27 posts au cours du trimestre, vus par plus de 80 000 utilisateurs, et a recueilli plus de 588 « likes » supplémentaires. La vidéo en streaming direct sur l'événement à haut niveau organisé en marge du Conseil des droits de l'homme, le 6 mars à Genève, a été visionnée plus de 12 000 fois sur Facebook et 5 000 fois sur Twitter.

Annexe

European Parliament Plenary

Brussels, 1 March 2018

Address by Nils Muižnieks, Council of Europe Commissioner for Human Rights

Dear President

Dear Ms Commissioner on Gender Equality

Ladies and Gentlemen

I would like to thank you for your invitation to speak on women's rights and gender equality a few days before International Women's Day.

It is a great honour to address you on an issue to which I have given considerable attention throughout my six-year mandate as the Council of Europe Commissioner for Human Rights. I have examined women's rights in many of my visits to the 47 member states of the Council of Europe. I have engaged with women's rights activists to hear their concerns and sought to support their work. I have published many articles and much research to try to raise awareness. But the situation is contradictory, and in some countries and issue areas, we are seeing backsliding.

First, though, let me mention some of the progress that has been achieved.

Women's suffrage, the development and availability of contraceptive means that can be controlled by women, the strengthening of anti-discrimination law, the establishment of equality bodies in many countries and other gains appeared to mark steps in an inexorable process that would culminate in full equality.

However, as shown by the Gender Equality Index, no EU state has yet fully achieved equality between women and men. A certain complacency seems to have set in after progress in recent decades. This could explain the stagnation in some areas.

Gender discrimination in employment has proven to be persistent and widespread. It is even more pronounced among minority and migrant women, especially women who wear headscarves. The gender pay gap is universal and has proven resistant to change. Women's representation in leading positions in business and politics remains inexcusably low. The same holds true for the average share of women on company boards.

To achieve full equality in the long-term requires a cultural change that can only come about through a comprehensive set of measures. These include creating more favourable conditions for an adequate work-life balance. I therefore follow and support the interesting initiatives that are being developed at national and EU levels such as the Commission's Proposal for a Directive on Work-Life Balance for Parents and Carers.

While stagnation or standing still is the norm in some areas, in others, we have witnessed retrogressive trends.

Violence against women, in all its forms – including domestic violence, rape, stalking and sexual harassment - constitutes a violation of human rights. The entry into force of the Council of Europe Convention on preventing and combating violence against women and domestic violence (the so-called Istanbul Convention) in 2014 and the rapid movement towards its ratification constitute progress. So far, 17 European Union member states have ratified it and all the 11 others have signed it. I was also pleased to note that the European Union signed it in June 2017.

However, I have also seen in my country work the depth of resistance to change in this area in the reluctance of countries to ratify the Istanbul Convention or to rectify shortcomings in its implementation. In particular, I have encountered strong objections and a backlash towards the very use of the word “gender” in several EU member states.

Some pretend that the use of the word “gender” in the Convention has hidden purposes and effects. In effect, that there is a hidden agenda. This is simply not true. The text of the Convention itself indicates that while the term “sex” refers to the biological characteristics that define humans as female and male, gender “shall mean the socially constructed roles, behaviours, activities and attributes that a society considers appropriate for women and men.”

This term is used to define the phenomenon of “gender-based” violence against women, that is violence directed against them because they are women or that affects women disproportionately. This term also serves to make the point that “gender stereotypes” need to be tackled because they play a part in the perpetuation of violence against women.

An argument often used against the Convention is that it could endanger “traditional families”. I have had to stress repeatedly that it is violence that endangers families, not the fight against gender role stereotyping, which is essential to confront the ingrained patterns of inequality between women and men that lead to violence against women. I encourage each of you as parliamentarians to engage in the debate not only in this assembly, but also in your home country. We need to collectively deconstruct the misconceptions about the Istanbul Convention, overcome the unjustified resistance to it and speak up for ratification and full implementation of the Convention by each of our states.

Given the crucial role of the Istanbul Convention in advancing gender equality, I was very pleased to learn about the strong commitment shown by the EU institutions when signing it. I was heartened to see that the European Parliament spoke in favour of the rapid ratification of the Convention by the European Union in its 2017 Resolution adopted with a large majority. I would like to join my voice to this call and encourage the European Union, and all European Union member states that have not yet done so, to quickly ratify the Istanbul Convention and take all necessary measures to fully implement it.

The most striking domain in which progress has stalled or is even being rolled back is in women’s sexual and reproductive health rights.

In some EU member states, the problem is that sexuality education is not comprehensive, evidence-based and mandatory. With regard to contraception, some states impede women’s access through a number of barriers including third party

authorisation requirements or denial of health insurance reimbursements. In childbirth and maternal health care, coercive and discriminatory practices continue to be reported from various European countries including within the EU.

A number of countries maintain extremely restrictive legal frameworks denying or limiting women's access to safe and legal abortion care. Even in the great majority of countries where abortion care may be accessible in theory, it is less so in practice notably because medical professionals sometimes refuse service on grounds of conscience and governments do not sufficiently regulate this sector to ensure the availability of care.

I recommend that states that have restrictive laws bring them into line with international human rights standards and regional best practices by ensuring that abortion is legal on a woman's request in early pregnancy, and thereafter throughout pregnancy to protect women's health and lives and ensure freedom from ill-treatment. In addition, in all states, any practical, financial and other barriers in access to safe and legal abortion care should be removed.

I call upon all states and members of society, men and women alike, to join efforts to make Europe a place where all women live the life they want, free from gender-based violence and sexism. I invite you to add your voice to the call for laws, policies and behaviour that finally respect women's dignity.

Thank you